

Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 29 mars 2010 à 18 heures 30

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 29 mars à 18h30 à la Mairie de La Voulte sur Rhône, régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le Comité Syndical s'était réuni le 22 mars, séance à laquelle le quorum n'était pas atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 29 mars sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative : Mesdames et Messieurs DURAND Pascal (Chomérac), LECOMTE Marc (Coux), XAVIER Pascal (Etables), JULIE Paul (Jaujac), CHANCEREL Michel (La Voulte), MONTEILLARD Alain (Lachapelle sous Aubenas), LEYGLENE Jérôme (Lamastre), BONY Lionel (Privas), LERGES Patrick (Rompon), BALTHAZARD Catherine (St Barthélémy Grozon), DARD Thierry (St Barthélémy le Plain), CLEREL Laurent (St Fortunat sur Eyrieux), BOISSIE Mickaël (St Jean de Muzols), SAINTSORNY Chantal (St Jean de Muzols), SOULHIARD Anne-Laure (St Thomé), VILET Nathalie (St Victor), CHANTRE Christophe (Toulaud), JOURDAN Denis (Usclades et Rieutord), ROCHAT Louis (Veyras), QUINKAL Maurice (Vion), PATTARD Jean-Pierre (CDC Barrès Coiron), SAVATIER Paul (CDC Barrès Coiron), CAVENEGET Guy (CDC Bassin d'Annonay), ANDRE Thierry (CDC Bassin d'Annonay), THOMAS Alain (CDC Bassin d'Annonay), GAFA André (CDC des Boutières), RIBEYRE Jean-Claude (CDC des Boutières), PICARD Frédéric (CDC des Chataigniers), PESCE François (CDC des Chataigniers), LAFFONT Raymond (CDC des 2 Rives), ROBERT Jean-Paul (CDC Pays Beaume Drobie), PICHERAL Didier (CDC Eyrieux aux Serres), LECOUFLE Jean-Christophe (CDC Eyrieux aux Serres), MANAS Andrée (CDC Pays de Jalès), BEIKES Johan (CDC Pays du Cheylard), BERTHIER Daniel (CDC Pays du Cheylard), CUMIN Gérard (CDC Pays du Cheylard), ROSIE Claudette (CDC Cévenne et Montagne Ardéchoises), GRELLET Joël (SIVU Gras Larnas), MOUNIER Vincent (SITHERE)

Présents n'ayant pas voix délibérative : RAYNAUD Eric (Rochessaive), LONGUEVILLE Dominique (Chateauneuf/Isère), ROBIN Laurence (Chateauneuf/Isère), JACQUOT Jean-Claude (La Roche de Glun)

Avaient donné procuration : BOYER Aïda (CDC Bassin d'Annonay) à CAVENEGET Guy (CDC Bassin d'Annonay), GIRARD Ghislaine (CDC Bassin d'Annonay) à QUINKAL Maurice (Vion), CURTIUS Patricia (Le Teil) à CLEREL Laurent (St Fortunat sur Eyrieux), MATHON Sébastien (St Etienne de Fontbellon) à THOMAS Alain (CDC Bassin d'Annonay).

M. Vincent MOUNIER a été désigné secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 8 février 2010

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque de délégué, il est adopté.

2/ Information sur les décisions du Bureau du 1er février 2010

Le Président informe les délégués des dernières décisions du Bureau.

D. Suszwalak annonce aussi que la réflexion sur l'adhésion à l'assistance juridique pour le compte des adhérents est ajourné, la SMACL n'ayant pas repris contact avec le Sivu.

3/ Compte administratif 2009 pour le budget principal

Le président Quinkal demande à Didier Picheral, membre du Bureau du Sivu, de présenter le compte administratif.

Section de fonctionnement :

Il souligne les points principaux, notamment la charge de personnel, qui constitue la plus grosse part du budget.

Pour les excédents reportés il souligne que leur apport permet un léger excédent de clôture. Hors ces opérations la section de fonctionnement du Sivu aurait été en déficit léger.

Le Président remarque que les dotations importantes faites aux amortissements les années passées, en abondant le budget d'investissement, ont provoqué une « mauvaise » réaction de nombreuses institutions auxquelles le Sivu avait présenté des demandes de financement, celles-ci considérant que le Sivu était bien assez "riche". Cette époque est révolue.

D. Picheral fait aussi remarquer la croissance forte de la réversion du budget « régie » au budget général, pour rémunérer la mise à disposition du personnel du Sivu aux activités marchandes de la régie.

Le Président ajoute qu'en cela, le budget du Sivu est aujourd'hui beaucoup plus « sincère » que par le passé. Il répond ainsi aux demandes faites par le conseil général, principal soutien financier du Sivu, d'établir une répartition des charges réaliste entre les budgets généraux et de la régie.

Section d'investissement :

La section reste excédentaire du fait des reports antérieurs, permettant d'envisager sereinement les investissements 2010 évoqués . Les principaux investissements de l'année ont été le renouvellement de la plateforme de serveurs et son déménagement à Alixan, ainsi que l'achat du local du Privas.

A la suite de ces commentaires il est délibéré de la façon suivante :

Le compte administratif de l'exercice 2009 du budget principal laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		260 087,49		1 340 843,05
Opérations de l'exercice	245 791,60		222 120,63	
Résultat de clôture 2009		14 295,89		1 118 722,42
LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE			
	DEFICIT	EXCEDENT		
Résultats reportés		1 600 930,54		
Opérations de l'exercice	467 912,23			
Résultat de clôture 2009		1133018,31		

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Besoin de financement : - 1 133 018,31 euros (A)

- RESTES A REALISER (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes
118 797,09	7 300,00

Besoin de financement : 111 497,09 euros (B)

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

Néant

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, égal à 14 295,89 euros au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2010.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **approuve** le compte administratif de l'exercice 2009 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **approuve** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **décide** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

4/ Compte administratif 2009 pour la régie

D. Picheral fait observer au Comité syndical qu'en régie les chiffres sont beaucoup plus parlants puisque la régie retrace les achats effectués par le Sivu pour le compte des collectivités, et les services rendus qui ne font pas partie de l'adhésion (services marchands).

Le fonctionnement de la régie est plus qu'équilibré puisqu'il a notamment permis la résorption du déficit reporté de l'an dernier.

Il note aussi que l'activité des services porte une croissance de 50%.

La politique d'achats groupés est également plébiscitée par les adhérents puisque les achats pour leurs comptes ont fortement progressé aussi.

D. Suszwalak, directeur du Sivu, fait remarquer aux élus que devant ce surcroît d'activité l'embauche d'un technicien s'avèrera indispensable en cette année 2010, et qu'il faudra aussi probablement augmenter la réversion de la régie au prochain budget général, actuellement fixée à 20%.

A la suite de ces commentaires il est délibéré de la façon suivante :

Le compte administratif de l'exercice 2009 du budget de la régie commerciale laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés	34 014,96			
Opérations de l'exercice		35 057,62		
Résultat de clôture 2009		1 042,66		0,00
LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE			
	DEFICIT	EXCEDENT		
Résultats reportés	34 014,96			

Opérations de l'exercice		35 057,62	
Résultat de clôture 2009		1 042,66	

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Besoin de financement : 0 euros (A)

- RESTES A REALISER (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes
0,00	0,00

Besoin de financement : 0 euros (B)

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

Néant

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, égal à 1 042,66 euros au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2010.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif de la régie commerciale, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **approuve** le compte administratif de l'exercice 2009 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **approuve** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **décide** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

5/ Budget principal 2010

Section de fonctionnement :

D. Picheral reprend la présentation du budget primitif 2010, qui prévoit un accroissement de la charge de personnel pour faire face à l'augmentation de l'activité.

L'amortissement des subventions subit une baisse, ce qui provoquera une baisse des recettes. Les nouveaux investissements sont beaucoup moins subventionnés que par le passé.

D. Suszwalak fait remarquer que ce constat est général dans les collectivités territoriales.

La recette issue des cotisations est en hausse régulière du fait du recensement permanent effectué désormais par l'Insee et de l'accroissement global de la population ardéchoise.

Après un appel aux remarques, un délégué demande des détails sur la hausse des charges de personnel. D. Suszwalak évoque le GVT (glissement vieillesse technicité), qui est la conséquence des hausses de salaires dues à l'ancienneté (avancements d'échelon et de grade) et des réussites aux concours, ainsi que l'embauche d'un technicien qui est programmée en 2010.

Section d'investissement :

La capacité d'autofinancement du Sivu est d'un peu plus d'1 million d'euros. Le budget est à l'équilibre mais il est peu probable qu'il soit entièrement réalisé en dépenses pendant l'exercice (restes à réaliser à prévoir sur la construction du bâtiment en particulier).

Les principaux postes de dépenses sont :

- plan départemental de visioconférence
- dotation matérielle des centres multimédias
- construction d'un nouveau bâtiment à St-Agrève.

Lorsque tous ces investissements auront été réalisés, l'excédent reporté sera consommé et le Sivu ne pourra plus compter que sur les amortissements provisionnés et les subventions obtenues pour financer ses nouveaux projets.

Question d'une déléguée : où apparaît le FCTVA ?

Il apparaît au chapitre 10.

A l'avenir, le FCTVA sera plus important et il convient désormais de signer la convention avec le Trésor (voir les questions diverses).

Après cette présentation, le Président porte à la connaissance des membres le projet du budget primitif 2010 pour le budget principal qui s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	922 900.00 €
- Recettes de fonctionnement :	922 900.00 €
- Dépenses d'investissement :	1 260 522.42 €
- Recettes d'investissement :	1 260 522.42 €
Total des dépenses :	2 183 422.42 €
Total des recettes :	2 183 422.42 €

Le Comité Syndical **approuve** à l'unanimité.

6/ Budget primitif 2010 de la régie commerciale

Cet exercice verra l'achèvement du plan ENR, qui constitue la majeure partie du chapitre « achats et variations de stocks ».

L'équilibre est fait par la vente de services et la variation du stock (réserves de matériels ENR en fin 2009 qui aura disparu fin 2010)

Après cette présentation, le Président porte à la connaissance des membres le projet du budget primitif 2010 de la régie commerciale qui s'établit comme suit :

- Dépenses d'exploitation :	1 238 042,66 €
- Recettes d'exploitation :	1 238 042,66 €
- Dépenses d'investissement :	0 €
- Recettes d'investissement :	0 €
Total des dépenses :	1 238 042,66 €
Total des recettes :	1 238 042,66 €

Le Comité Syndical **approuve** à l'unanimité.

7/ Demande d'adhésion d'une Commune

Le Président porte à la connaissance des membres la demande d'adhésion de la Commune de Saint-Michel-de-Boulogne.

D. Suszwalak souligne que l'année 2009 a vu un gain net de 8 communes dans les adhérents au Sivu, dont deux de la Drôme.

Une déléguée demande si le subventionnement du Sivu par le CG 07 ne pose pas de problème pour les adhérents drômois.

M. Quinkal confirme que le CG 26 ne subventionne pas encore le Sivu, mais assure les délégués que ses rapports avec ses collègues drômois du syndicat ADN et du Pôle Numérique, et notamment leur président Hervé Rasclard, sont excellents.

Le Comité Syndical **approuve** à l'unanimité.

8/ Création d'un tarif pour un logiciel de gestion de petites bibliothèques

Dominique Wojylac résume le projet de fournir un logiciel libre de gestion pour les bibliothèques communales.

Cela comprend la consultation en ligne du fonds, la personnalisation graphique, la formation du personnel, l'hébergement sur les serveurs du Sivu, pour un coût annuel d'une centaine d'euros, hors installation (environ 100 € aussi).

Des exports et imports sont possibles avec la BDP, et un travail soutenu a été mené avec elle.

Le logiciel s'adresse aussi aux grosses bibliothèques, mais celles-ci sont la plupart du temps déjà équipées.

Des bibliothèques ardéchoises l'utilisent déjà, l'avantage de la proposition du Sivu est de mutualiser le serveur, d'offrir des services de sauvegarde et aussi de permettre aux petites bibliothèques de regrouper leur offre en ligne.

Techniquement, la solution est tout à fait professionnelle, il n'y a en fait que le prix qui soit petit !

Cinq communes ont déjà adhéré au projet et une formation aura lieu dans les semaines qui viennent.

M. Quinkal rappelle aussi que le Sivu met en place un logiciel de gestion du cimetière, sur la même architecture technique (un seul serveur et pas de logiciel en local).

Il est donc proposé de créer un nouveau tarif pour la mise en oeuvre et la maintenance d'une solution logicielle adaptée à la gestion de petites bibliothèques, et de compléter de la façon suivante la grille tarifaire du Syndicat (tarifs H.T.) :

		Collectivités adhérentes	Intercommunalités non adhérentes	Autres
PackPmb gestion de bibliothèque	Mise en place	99,00	123,75	/
	Personnalisation	198,00	247,50	/
	Formation - Intervention (forfait déplacement inclus)	238,00	287,50	/
	Maintenance mensuelle	8,50	10,63	/

Le Comité Syndical **approuve** à l'unanimité.

9/ Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

Sur demande du Trésor Public, et après la mise en oeuvre de l'ensemble des poursuites possibles et suite à liquidation judiciaire, il est proposé d'admettre en non-valeur la créance suivante :

- 18,41 euros (titre 23 rôle 18 du 5 octobre 2009, n° de pièce R-66) pour la SNC EXBRAYAT F.

Le Comité Syndical **approuve** à l'unanimité.

Questions diverses et questions des délégués

Application du dispositif du plan de relance relatif au FCTVA :

D. Suszwalak informe qu'il convient désormais de signer la convention avec la Préfecture qui permet une anticipation de la réversion du FCTVA par l'Etat.

Accord des délégués.

Une question est posée sur l'actualité de l'appel à projets "centres multimédias".

D. Picheral, membre de la commission « centres multimédias », informe d'une qualité globale de la demande tout à fait satisfaisante, et que la plupart des projets ont été retenus.

Il y aura cependant des réajustements sur des matériels spécifiques parfois demandés par les collectivités. D'autres projets de grande qualité seront financés même avec des équipements onéreux. Une réponse détaillée parviendra à chaque collectivité ayant soumis un dossier avant la fin du mois de mai.

Pour finir, D. Suszwalak revient sur l'accroissement de l'activité du Sivu qui provoque une légère hausse des délais d'intervention des services techniques suite aux sollicitations des collectivités. Il demande aux délégués d'excuser le Sivu pour ces retards, qui seront bientôt résorbés.

La séance est levée par le président Quinkal, qui souhaite un bon retour aux délégués, en les remerciant de leur présence.